

produisent.» (1) En 1676 Pierre Denis était associé, depuis quelques années déjà, avec Charles Bazire et Charles Aubert de la Chesnaie pour cette industrie, et ils étaient co-propriétaires de la Seigneurie de l'Île Percée. Ils avaient un double établissement, l'un à la Petite Rivière, à l'entrée du Barachois, aujourd'hui Saint-Pierre de la Malbaie, à deux lieues de Percé, vers la baie de Gaspé; l'autre, à Percé même. Pierre Denis était le gérant de l'exploitation, comme il résulte évidemment des documents Clairambault.

Il ne semble pas que cet établissement ait beaucoup prospéré; au contraire. Déjà Nicolas Denis avait tenté avec perte la pêche à Percé. Pierre Denis ne réussit guère mieux. Aussi, dans un mémoire au ministre il sollicite certaines faveurs qui lui permettront en même temps de se compenser des déboursés ruineux faits pour la pêche de Percé, de mieux faire prospérer l'établissement et d'y installer des colons. Denis avait du reste à peu près perdu la vue. C'était vers 1676. A la même époque ses associés sont disposés à se retirer de la Compagnie, moyennant remboursement de 13029 livres, 4 sols, 5 deniers, soit leur part (5/6) du capital.

En 1677, la compagnie cède à Jacques Le Ber, de Montréal, la plus grande partie de la seigneurie, c'est-à-dire la côte depuis la baie de Gaspé jusque au-delà du Barachois « vers la petite rivière de l'Île Percée. » (2) Enfin, en 1685, l'Île Percée elle-même était, semble-t-il, retombée dans le domaine de Nicolas Denis et de son fils Richard, sieur de Fronsac, agissant pour lui, auquel les habitants de Percé adressent une supplique comme à leur seigneur et maître, aux fins

(1) La concession de Talon est du 20 juillet 1672, comme il appert par l'acte de vérification, de confirmation et d'extension des titres de Pierre Denis et de ses associés sur la Seigneurie de l'Île Percée. Sa ratification par l'intendant Duchesneau est du 2 novembre 1676, et l'acte fait partie des documents Clairambault, à la Bibliothèque Nationale, Paris, N^o 1016. Cette collection Clairambault est une mine précieuse, et jusqu'ici, croyons-nous, inédite et inexploitée, pour l'histoire des pêcheries de Percé et des origines mêmes de ce village, pour la période de 1676 à 1685. Nous sommes redevable à Mr. W. F. Ganong, de Northampton, Mass., de la connaissance de ces documents, et de la copie qu'il nous a gracieusement permis de faire sur la sienne.

(2) Greffe de Becquet, 18 octobre. Une copie vidimée et collationnée le 25 juillet 1855, se trouve au Fond Baby, Université Laval, Montréal. C'est celle que nous avons consultée.